

# «Le politique doit s'emparer du deuil»

— L'association Empreintes propose dix pistes pour mieux accompagner les personnes touchées par le deuil.

— Des propositions qui interviennent alors que les sénateurs doivent examiner, mercredi 26 février, une proposition de loi permettant aux parents endeuillés de bénéficier de plus de jours de congé.

Comment la société peut-elle mieux prendre en charge le deuil ? C'est la vaste question à laquelle entend répondre une association, Empreintes, en publiant dix propositions sur le sujet, mardi 25 février. Elle plaide en particulier pour systématiser l'accompagnement des personnes en deuil, dans une société où 4 Français sur 10 disent traverser actuellement une telle situation, selon une étude menée par le Crédoc (1) en 2019.

Dans un livre blanc intitulé *Les Français face au deuil*, coproduit avec la mutuelle Klesia et la Chambre syndicale nationale de l'art funéraire, elle estime par

exemple nécessaire de créer un métier d'accompagnement spécifique, afin de mieux prendre en charge la période qui suit la perte d'un proche. Il faut aussi, demande l'association, créer un centre national de ressources sur le deuil ainsi que des « référents deuil » dans tous les organismes publics, ou encore systématiser la consultation d'un médecin par les personnes endeuillées dans un délai de trois à six mois après la mort de leur proche.

**«Il faut aller au-delà de la prise en charge du deuil provoqué par la perte d'un enfant. Pourquoi exclure par exemple celui qui survient à la suite de la mort d'un conjoint ? On ne peut pas hiérarchiser la douleur.»**

« Il faut des actions concrètes », recommande la déléguée générale d'Empreintes, Marie Tournigand. D'autant plus que « le deuil ne relève d'aucune politique publique », poursuit-elle. C'est d'ailleurs sur ce point que l'association souhaite

insister, alors qu'est programmé, mercredi 26 février, l'examen au Sénat de la proposition de loi permettant aux parents ayant perdu un enfant de prendre plus de jours de congé. Fin janvier, le rejet à l'Assemblée nationale de ce texte du député UDI Guy Bricout avait provoqué de fortes tensions au sein de la majorité LREM. Et une réunion de crise à l'Élysée.

Les associations travaillant sur le deuil comptent bien s'engouffrer dans la brèche pour faire entendre leur voix. « C'est une occasion inespérée de mettre le sujet sur la table », confirme Marie Tournigand. Avec d'autres, elle a été reçue début février à deux reprises par la ministre du travail, Muriel Pénicaud, ainsi que son homologue chargé de la protection de l'enfance, Adrien Taquet, en présence de plusieurs parlementaires. « Il faut aller au-delà de la prise en charge du deuil provoqué par la perte d'un enfant, réclame Marie Tournigand, pour qui la proposition de loi de Guy Bricout est bien imparfaite. Pourquoi exclure par exemple celui qui survient à la suite de la mort d'un conjoint ? On ne peut pas hiérarchiser la douleur. » Il n'en reste pas moins que cette

## repères

**Une proposition de loi amendée**

**La proposition de loi de Guy Bricout sera examinée mercredi 26 février par la commission des affaires sociales du Sénat, avant d'être discutée le 3 mars en séance.**

**Sénateurs et gouvernement devraient se mettre d'accord pour**

**permettre aux parents ayant perdu un enfant de bénéficier d'un congé spécifique, d'une durée de quinze jours, pris en charge par l'entreprise.**

**Cette nouvelle version du texte devrait aussi, d'après Guy Bricout, permettre le financement d'une partie des obsèques de l'enfant par l'entreprise ainsi que l'impossibilité, pour l'employeur, de licencier un salarié dans une telle situation.**

attention portée à ce sujet par des responsables politiques est inédite. « Tout ce que l'on espère, c'est que cette fenêtre ne se referme pas trop vite », poursuit-elle.

Un espoir partagé par le sociologue Tanguy Châtel, cofondateur du Cercle vulnérabilités et société. « Depuis les années 1980, et au fur et à mesure que la société a pris conscience de la problématique de la fin de vie avec le développement des soins palliatifs, le deuil, qui était une pratique sociale très répandue, a peu à peu été oublié, analyse-t-il. Le politique doit s'em-

parer du deuil. S'il ne le fait pas, il commettra une faute morale et politique. Le deuil comporte notamment des coûts cachés, il est temps de les prendre en compte. » En 2010, deux députés UMP avaient proposé de faire du deuil une « grande cause nationale ». Une proposition qui n'avait alors pas été retenue.

**Loup Besmond de Senneville**

(1) Enquête menée sur une population de 3 377 personnes âgées de 18 ans et plus, constituant un échantillon représentatif de la population française, par Internet, en mars 2019.